

SAINTES - GRANDES RIVES - L'AGGLO

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 4 juillet 2024

Date de convocation : vendredi 28 juin 2024

Délibération n° CC_2024_141
Nomenclature : 7.1.3

Nombre de membres :

En exercice : 64

Présents : 45

Votants : 56

Pouvoirs :

M. Jean-Luc MARCHAIS à M. Jean-Marc
AUDOUIN, Mme Annie GRELET à M. Jean-Luc
FOURRE, Mme Aurore DESCHAMPS à M.
Jérôme GARDELLE, M. Pascal GILLARD à Mme
Françoise LIBOUREL, M. Alexandre GRENOT à
M. Bruno DRAPRON, M. David MUSSEAU à M.
Eric BIGOT, M. Philippe CREACHCADEC à M.
Ammar BERDAI, M. Pierre DIETZ à M. Eric
PANNAUD, M. Jean-Pierre ROUDIER à M.
Jean-Philippe MACHON, Mme Véronique
TORCHUT à Mme Marie-Line CHEMINADE, M.
Fabrice BARUSSEAU à M. Pierre-Henri
JALLAIS

Ne prend pas part au vote : 0

OBJET : Budget Principal - Décision Modificative
n°1 - Exercice 2024

Le 4 juillet 2024, le Conseil Communautaire de Saintes - Grandes Rives - L'Agglo, régulièrement convoqué à 18h00, s'est réuni Salle du Conseil Communautaire au siège de l'Agglomération, sous la présidence de Monsieur Bruno DRAPRON, Président.

Présents :

M. Bruno DRAPRON, Mme Françoise LIBOUREL, M. Gérard PERRIN, M. Eric PANNAUD, M. Jean-Luc FOURRE, Mme Anne-Sophie SERRA-DAVISSEAU, M. Jean-Michel ROUGER, M. Alain MARGAT, M. Eric BIGOT, M. Bernard CHAIGNEAU, M. Francis GRELLIER, Mme Marie-France DREY, M. Pierre-Henri JALLAIS, M. Joseph DE MINIAC, M. Jérôme GARDELLE, M. Stéphane TAILLASSON, Mme Agnès POTTIER, M. Philippe ROUET, M. Philippe DELHOUME, M. Pierre TUAL, Mme Martine MIRANDE, Mme Chantal COUSSOT, Mme Christelle BASSO-FIN, Mme Véronique ABELIN-DRAPRON, Mme Caroline AUDOUIN, M. Thierry BARON, Mme Renée BENCHIMOL-LAURIBE, M. Ammar BERDAI, Mme Florence BETIZEAU, M. Philippe CALLAUD, Mme Véronique CAMBON, Mme Marie-Line CHEMINADE, M. Laurent DAVIET, M. Jean-Philippe MACHON, M. Pierre MAUDOUX, Mme Evelyne PARISI, M. Joël TERRIEN, Mme Charlotte TOUSSAINT, M. Frédéric ROUAN, Mme Amanda LESPINASSE, M. Jean-Marc AUDOUIN, M. Anthony TERRIERE, M. Michel ROUX, Mme Joëlle DUJARDIN, Mme Eliane TRAIN

Excusés :

M. Gaby TOUZINAUD, Mme Sylvie CHURLAUD, M. Jacki RAGONNEAUD, M. Rémy CATROU, M. Charles DELCROIX, Mme Dominique DEREN, M. François EHLINGER, Mme Céline VIOLLET

Secrétaire de séance : Mme Françoise LIBOUREL

RAPPORT

Le rapporteur rappelle que les décisions modificatives sont des documents budgétaires qui permettent d'ajuster les crédits votés précédemment, à la hausse comme à la baisse, et ceci pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à **167 411,50 €**

Les principales dépenses concernent :

- **100 000 €** : signature de l'avenant de l'OPAH-RU
- **20 000 €** : Entretien des locaux du siège (prestation de nettoyage et produits d'entretien)
- **45 000 €** : Missions d'accompagnement par un cabinet pour
 - o la rédaction d'un pacte financier et
 - o le recensement des panneaux publicitaires sur le territoire.
- **31 280 €** : organisation des « Colos apprenantes » (dépense entièrement compensée par une subvention du Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports)
- **30 000 €** : lancement de la saison touristique et la mise en tourisme des aqueducs
- **29 000 €** : remboursement de la ville de Saintes pour l'entretien des zones d'activités économiques pour la période 2018 - 2023
- **24 000 €** : surcoût des dépenses d'électricité des bâtiments de l'agglomération
- **20 000 €** : nouvelle action Terre de source
- **30 000,50 €** : dépenses pour le service éducation dont **15 200 €** de subventions pour les centres sociaux. Ces dépenses sont intégralement compensées par des recettes
- **12 500 €** : travaux d'étanchéité pour le siège de l'agglomération et de la toiture de la crèche 1, 2, 3 Soleil
- **12 000 €** : organisation des quartiers d'été (dépense intégralement subventionnée)
- Les autres dépenses concernent du matériel pour le service patrimoine, les animations du PAT.

Ces dépenses s'équilibrent par l'utilisation des sommes mises en réserve (**- 182 450 €** au chapitre 65).

Les recettes suivantes viennent compléter l'équilibre :

- **50 000 €** de rôle supplémentaire au titre de la fiscalité directe locale
- **73 280,50 €** de subvention
- **- 47 900 €** du chapitre 74 vers le chapitre 75 (**+ 47 900 €**) dans le but de régulariser l'imputation comptable de l'encaissement des loyers des terrains familiaux des gens du voyage.
- **16 844 €** de « produits des services », notamment la participation des communes au service de conseil en énergie partagée
- **7 500 €** de FCTVA sur les travaux d'entretien en fonctionnement
- **19 787 €** de produits exceptionnels encaissés (vente d'un véhicule et mandats annulés sur exercice antérieur)

Section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à **409 000 €**

Les dépenses concernent :

- 43 596 €** au chapitre 20 pour des frais d'études
 - o 41 000 € Etudes préalables en vue de la réalisation de travaux sur le réseau d'assainissement des eaux pluviales urbaines, notamment quai de l'Yser
 - o 2 596 € : participation à l'Etude de modernisation de la signalisation La Rochelle / Saintes
- 215 000 €** au chapitre 21 pour :
 - o 202 000 € : travaux voirie et réseau d'assainissement des eaux pluviales du quai de l'Yser
 - o 8 000 € travaux sur la ligne verte et mise en place d'une signalétique

- o 5 000 € : acquisition de mobilier adapté pour l'aménagement de postes de travail d'agents de l'agglomération

Les opérations d'équipement suivantes :

- o Opération 474 - Matériel informatique : **50 000 €** refonte du dispositif de pare-feu. Cette acquisition est commune avec la ville de Saintes et le montant total de l'acquisition est de 100 000 €. La participation de la ville se matérialise comptablement par des opérations pour compte de tiers (50 000 € au 4581 en dépenses et au 4582 en recette)
- o Opération 484 - sentier du coran : **56 000 €** : réparation des dégâts causés par les crues de l'hiver 2023
- o Opération 385 - Travaux bâtiment et mobilier scolaire : **50 000 €** : aménagement de la crèche 1,2,3 Soleil en vue d'accueillir les enfants de la Passerelle (durant les travaux de cet établissement)
- o Opération 461 - Aqueducs : **3 300 €** : nettoyage de fin de chantier
- o Opération 482 - Itinéraires de randonnées : **19 000 €**
- o Opération 490 - Soutien accession propriété centre-ville : **6 000 €**

Ces dépenses s'équilibrent par l'utilisation des sommes mises en réserve (- **83 896 €** au chapitre 21). La prévision de FCTVA **64 000 €** et les subventions d'investissement **295 000 €** (dont **100 000 €** de participation de la ville de Saintes pour la réalisation de travaux sur le quai de l'Yser) viennent compléter l'équilibre.

Compte tenu du rapport ci-dessous exposant les motifs :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitres	Dépenses	
011	Charges à caractère générale	329 980,50 €
65	Autres charges de gestion courante	15 200,00 €
65	Charges exceptionnelles (pour équilibre)	- 182 450,00€
014	Atténuation de produits	4 681,00 €

TOTAL	167 411,50 €
--------------	---------------------

Chapitres	Recettes	
70	Produits des services	16 844,00 €
73	Impôts et taxes	50 000,00 €
74	Dotations, subventions...	25 380,50 €
74	FCTVA	7 500,00 €
75	Autres produits de gestion courante	47 900,00 €
77	Produits exceptionnels	19 787,00 €

TOTAL	167 411,50 €
--------------	---------------------

SECTION D'INVESTISSEMENT

	Dépenses	
20	Immobilisations incorporelles	43 596,00 €
21	Autres Immobilisations corporelles hors opération	215 000,00 €
21	Autres immobilisations corporelles RESERVE	- 83 896,00 €
	Total des opérations d'équipement	184 300,00 €

	Recettes	
10	FCTVA	64 000,00 €
13	Subvention d'investissement	295 000,00 €

- dt opération 385 - travaux bâtiments et mobilier scolaire	50 000,00 €			
- dt opération 461 - Aqueducs	3 300,00 €			
- dt opération 474 - Matériel informatique	50 000,00 €			
- dt opération 482 - itinéraires randonnées	19 000,00 €			
- dt opération 484 - sentier du coran	56 000,00 €			
- dt opération 490 - soutien accession propriété centre-ville	6 000,00 €			
4581	Opération pour compte de tiers 601 - PARE-FEU	50 000,00 €	4582	Opération pour compte de tiers 601 - PARE-FEU 50 000,00 €

TOTAL	409 000,00 €
--------------	---------------------

TOTAL	409 000,00 €
--------------	---------------------

Après avoir entendu le rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 1612-11,

Vu l'Instruction Budgétaire et Comptable M57,

Vu les statuts de Saintes - Grandes Rives - L'Agglo annexés à l'arrêté préfectoral du 27 mai 2024,

Vu le budget primitif 2024 voté le 15 décembre 2023, par délibération n°2023-227 du Conseil Communautaire,

Vu le rapport présenté ci-avant,

Considérant la nécessité de procéder à un ajustement des crédits du Budget Principal,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- **d'approuver** la décision modificative n°1 du Budget Principal pour l'exercice 2024 telle que détaillée ci-dessus, au niveau du chapitre ou par opération pour la section d'investissement et au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

ADOpte à la majorité l'ensemble de cette proposition par :

- 53 Voix pour
- 1 Voix contre (Mme Renée BENCHIMOL-LAURIBE)
- 2 Abstentions (M. Jean-Philippe MACHON en son nom et celui de M. Jean-Pierre ROUDIER)
- 0 Ne prend pas part au vote

Ainsi clos et délibéré le jour, mois et an que dessus.

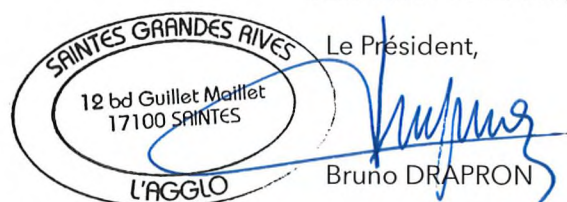
Le secrétaire de séance



Mme Françoise LIBOUREL

Pour extrait conforme,

Le Président,



Bruno DRAPRON

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.